

PREFECTURE D' Eure-et-Loir

SERVICE - S.C.A.E.

BUREAU Action Economique

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION

relative au plan d'exposition au bruit des aéronefs de
l'aérodrome de CHATEAUDUN

LE PREFET , COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.111-15 ;
Vu la Directive d'Aménagement National approuvée par le
Décret N° 77-1.066 du 22 septembre 1977 et relative à la
construction dans les zones de bruit des aérodromes, complétée
par le Décret N° 81-533 du 12 mai 1981,
Vu la circulaire N° 81-75 du 13 août 1981 relative aux modalités
d'application de la Directive d'Aménagement National précitée,
Vu la dépêche Ministérielle de M. le Ministre d'Etat, Ministre
des Transports en date du 16 avril 1982

DECIDE

ARTICLE 1er.-

Est rendu disponible pour l'application de la
Directive d'Aménagement National approuvée par le Décret
N° 77-1.066 du 22 septembre 1977 et relative à la construction
dans les zones de bruit des aérodromes complétée par le
Décret N° 81-533 du 12 mai 1981, le plan d'exposition au bruit
des aéronefs de l'aérodrome de CHATEAUDUN
portant le N° annexé à la présente décision. STBA/EGU/84/D

.../...

ARTICLE 2.-

Ce plan est mis à la disposition du public dans :

- 1°) Les locaux de la Préfecture d'Eure-et-Loir: Mme LEMAIRE-Poste 11,68-Porte 29
de 9 h à 12 h. et de 14 h à 17 h.
- 2°) Les locaux de la Direction Départementale de l'Équipement : Mme GRISSON
Porte 250, Poste 510

Ce plan pourra être communiqué aux collectivités et services publics, aux assemblées consulaires et commissions diverses qui ont à en connaître, notamment pour l'élaboration des documents d'Urbanisme.

ARTICLE 3.-

M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et M. le Directeur départemental de l'Équipement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département.

CHARTRES le 23 AOUT 1982

LE PREFET
Commissaire de la République,

Yves MOURÉS

Pour ampliation,

Le Directeur du Service de la
Coordination et de l'Action Économique



J. DUPERCHE